

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 16

4 janvier 2008

SOMMAIRE

Arris To-Morrow S.à r.l.	742	Proflex S.à r.l.	767
Azelis Holding S.A.	768	Sol-Box S.A.	742
Azelis Holding S.A.	722	Strike Club Management (Europe) S.A.	748
Cyborg Line	763	The Four Twenty Company S.A.	766
Essia Holding S.A.	763	Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l.	768
GSMP 2006 Offshore Holdings S.à r.l.	748	Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l.	768
GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l.	755	Ventana Investments S.A.	767
LBD Norberger GmbH NL Luxemburg ..	742	Verizon International Investments Luxem- bourg S.à r.l.	768
Monte Carlo International Real Estate S.A.	767	Verizon International Investments Luxem- bourg S.à r.l.	743
Monte Carlo International Real Estate S.A.	766		
Monte Carlo International Real Estate S.A.	767		
Monte Carlo International Real Estate S.A.	766		

Azelis Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 6.016.385,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.714.

In the year two thousand and seven on the fourth of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AZELIS HOLDING S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), incorporated by a notarial deed drawn up on 6 December 2006, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.714 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 188, page 8984 dated 15 February 2007.

The meeting is presided by Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, employee residing in Luxembourg.

The meeting is opened at 15.00 p.m.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

1. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

2. It appears from the attendance list, that the two million three hundred eighty-nine thousand six hundred eighty-nine (2,389,689) ordinary shares (the «Ordinary Shares») with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each and the two million three hundred sixty-nine thousand six hundred twenty-six (2,369,626) preferred shares (the «Preferred Shares»), with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25), representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

3. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

4. The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda:

1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of EUR 67,241.25 (sixty-seven thousand two hundred forty-one Euros twenty-five cents) in order to raise it from its current amount of 5,949,143.75 Euros (EUR five million nine hundred forty-nine thousand one hundred forty-three and seventy-five cents) to EUR 6,016,385.- (six million sixteen thousand three hundred eighty-five Euros), in cash, by creating and issuing eighteen thousand two hundred twenty-one (18,221) new Ordinary Shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, with a share premium of a total amount of EUR 103,342.11 Euros (one hundred three thousand three hundred forty-two Euros and eleven cents), to be subscribed and fully paid (as well as the share premium) by contribution in cash and by creating and issuing thirty-five thousand five hundred seventy-two (35,572) new Preferred Shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, with a share premium of a total amount of EUR 201,742.52 (two hundred one thousand seven hundred forty-two Euros and fifty-two cents), to be subscribed and fully paid (as well as the share premium) by contribution in cash;

- 2) Amendment of article 5 of the Company's Articles;
- 3) Creation of a new article 8.a of the Company's Articles;
- 4) Amendment of article 9 of the Company's Articles;
- 5) Amendment of article 10 of the Company's Articles;
- 6) Amendment of article 12 of the Company's Articles;
- 7) Amendment of article 13 of the Company's Articles;
- 8) Amendment of article 15 of the Company's Articles;
- 9) Amendment of article 17 of the Company's Articles;
- 10) Amendment of article 19 of the Company's Articles;
- 11) Creation of a new Chapter VII of the Company's Articles;
- 12) Amendment and restatement of the Company's Articles;
- 13) Acknowledgment that:

- David Osborne, Lorenzo Salieri, Andrew Simon and Patrick Viterbo will act as Equity Investor Directors;
- Udo Wenzel, Peter R. Fields and Massimo Pensotti will act as Executive Management Directors; and
- Mark Beckett and Thijs van Ingen will act as Directors.

14) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of EUR 67,241.25 (sixty-seven thousand two hundred forty-one Euros twenty-five cents) in order to raise it from its current amount of 5,949,143.75 Euros (EUR five million nine hundred forty-nine thousand one hundred forty-three and seventy-five cents) to EUR 6,016,385.- (six million sixteen thousand three hundred eighty-five Euros), in cash, by creating and issuing eighteen thousand two hundred twenty-one (18,221) new Ordinary Shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, with a share premium of a total amount of 103,342.11 Euros (EUR one hundred three thousand three hundred forty-two and eleven cents), to be subscribed and fully paid (as well as the share premium) by contribution in cash and by creating and issuing thirty-five thousand five hundred seventy-two (35,572) new Preferred Shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, with a share premium of a total amount of 201,742.52 Euros (EUR two hundred one thousand seven hundred forty-two and fifty-two cents), to be subscribed and fully paid (as well as the share premium) by contribution in cash.

The existing shareholders of the Company acknowledged and accepted to waive their rights of preferential subscription to subscribe to the capital increase, such capital increase being subscribed as follows:

Subscription and payment

- Markus Imhof, residing at Lehmatweg 28, 4463 Buus, Switzerland, born on 18 June 1946 in Winterthur (Switzerland), here represented by Mr. Joris Copppe, residing at 77 Arthur Boelstraat, 2990 Wuustwezel, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 6,837 Ordinary Shares, of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of EUR 47,325.- whereof EUR 8,546.25 as payment of the par value of the Ordinary Shares and EUR 38,778.75 as payment of the share premium which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

- Gerhard Ströhle, residing at Kleinfeldistrasse 4, 4934 Madiswil, Switzerland, born on 12 January 1958 in Feldkirch, Austria, here represented by Mr Joris Copppe, residing at 77 Arthur Boelstraat, 2990 Wuustwezel, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 5,692 Ordinary Shares, of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of EUR 39,396.68 whereof EUR 7,115.- as payment of the par value of the Ordinary Shares and EUR 32,281.68 as payment of the share premium, and to 17,786 Preferred Shares, of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of EUR 123,103.76, whereof EUR 22,232.50 as payment of the par value of the Preferred Shares and EUR 100,871.26 as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

- Urs Haller, residing at Hohle Gasse 26, 4323 Wallbach, Switzerland, born on 29 February 1960 in Rheinfelden (Switzerland), here represented by Mr Joris Copppe, residing at 77 Arthur Boelstraat, 2990 Wuustwezel, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 5,692 Ordinary Shares, of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of EUR 39,396.68 whereof EUR 7,115.- as payment of the par value of the Ordinary Shares and EUR 32,281.68 as payment of the share premium, and to 17,786 Preferred Shares, of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of EUR 123,103.76, whereof EUR 22,232.50 as payment of the par value of the Preferred Shares and EUR 100,871.26 as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Mr Joris Copppe, residing at 77 Arthur Boelstraat, 2990 Wuustwezel, Belgium, is himself represented by Flora Gibert prenamed by virtue of proxies under private seal.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 5 of the Company's Articles which shall be read as follow in the twelveth resolution.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to create a new article 8.a of the Company's Articles which shall be read as follow in the twelveth resolution.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 9 of the Company's Articles which shall be read as follow in the twelveth resolution.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 10 of the Company's Articles which shall be read as follow in the twelveth resolution.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 12 of the Company's Articles which shall be read as follow in the twelveth resolution.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 13 of the Company's Articles which shall be read as follow in the twelveth resolution.

Eighth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 15 of the Company's Articles which shall be read as follow in the twelveth resolution.

Nineth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 17 of the Company's Articles which shall be read as follow in the twelveth resolution.

Tenth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 19 of the Company's Articles which shall be read as follow in the twelveth resolution.

Eleventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to create a Chapter VII of the Company's Articles which shall be read as follow in the twelfth resolution.

Twelfth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend and restate the Company's Articles as follow:

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law»)) and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the name of AZELIS HOLDING S.A.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the «Board of Directors») is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital

5. Capital.

5.1 The subscribed capital is set EUR 6,016,385.- (six million sixteen thousand three hundred eighty-five Euros) divided into two million four hundred seven thousand nine hundred and ten (2,407,910) ordinary shares (the «Ordinary Shares») with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each and two million four hundred five thousand one hundred and ninety eight (2,405,198) preferred shares (the «Preferred Shares»), with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up (100%).

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amending the Articles.

5.3 The Ordinary Shares shall be indivisible, shall be registered shares, and shall be numbered consecutively from one upwards. No share certificates shall be issued.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

8.a Repurchase option.

Subject to any applicable provision of the Luxembourg law, the Company shall have an unconditional and irrevocable option to purchase shares or any bonds, convertible bonds, subscription rights and shareholder loans issued or concluded by the Company with and owned by an Executive Partner or a Non-Executive Partner, in case of:

- (a) death of the respective Executive or Non-Executive Partner;
- (b) bankruptcy or insolvency of the respective Executive or Non-Executive Partner;
- (c) enforcement measures against the respective Executive or Non-Executive Partner (to the extent such enforcement measures concern any of the shares, bonds, convertible bonds, subscription rights and/or shareholder loans held by the respective person);
- (d) changes to the matrimonial or family status or other changes, if after such change the respective Executive or Non-Executive Partner is no longer able, without the consent of any other legal entity, to exercise the rights in respect of the shares, bonds, convertible bonds, subscription rights and/or shareholder loans held by the respective person or to perform its obligations under any shareholders' agreement; or
- (e) a shareholders' agreement has been terminated in respect of a specific Executive or Non-Executive Partner in accordance with its provisions;

The terms and conditions of this option to repurchase/reimburse the respective shares, bonds, convertible bonds, subscription rights and/or shareholder loans may be determined in any shareholders' agreement entered into between all the shareholders from time to time (including any amendments to such shareholders' agreement in accordance with its terms).

Chapter III. Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

9. Board of Directors or Sole Director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least five members (each a «Director»), who need not be shareholders.

9.2 In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 Composition of the Board of Directors

The following provisions shall apply in respect of the natural persons and/or legal entities referred therein for as long as the respective natural person and/or legal entity is a shareholder of the Company:

9.4.1 3i EP Vb shall be entitled to request at any time that 1 (one) Director shall be appointed as a non-executive chairman of the Board of Directors (the «Chairman») among candidates proposed by 3i EP Vb. 3i EP Va shall be entitled to request at any time that 1 (one) Director shall be appointed as a Director of the Board of Directors among candidates proposed by 3i EP Va (the «3i EP Va Director»). 3i EP Vb shall be entitled to request at any time that 1 (one) Director shall be appointed as a Director of the Board of Directors among candidates proposed by 3i EP Vb (the «3i EP Vb Director»).

9.4.2 An equal number of Directors shall be appointed among, on the one hand, candidates proposed by any of 3i GILP, 3i PEB 06-08A, 3i PEB 06-08B, 3i PEB 06-08C, PEB Col 06-08, PEB Col 06-08 FCPR and/or PEB Col 06-08 (NORDIC) (the «3i Directors») and, on the other hand, candidates proposed by the Executive Partners (the «Executive Management Directors»), provided that the number of 3i Directors appointed among candidates proposed by any of 3i GILP, 3i PEB 06-08A, 3i PEB 06-08B, 3i PEB 06-08C, PEB Col 06-08, PEB Col 06-08 FCPR and/or PEB Col 06-08 (NORDIC) shall at all times be less than half the number of all Directors. In case a 3i EP Va Director has been appointed, the Executive Partners are entitled to request the appointment of one further Executive Management Director. In case a 3i EP Vb Director has been appointed, the Executive Partners are entitled to request the appointment of one further Executive Management Director. To the extent appointed, any 3i Director(s), 3i EP Vb Director, 3i EP Va Director and the Chairman shall hereinafter collectively be referred to as «Equity Investor Director».

9.5 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect in accordance with the above provisions, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 Without prejudice to the first sentence of Article 9.4.1, the Board of Directors shall elect a chairman from among its members (the «Chairman»). The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. In the absence of the Chairman or if the Chairman is prevented, the meeting shall be chaired by the Chief Executive Officer (being also a Director of the Company), or, if he is also prevented, by an ad hoc Chairman appointed for the meeting by his colleagues.

10.2 Board meetings shall be convened by the Chairman, the Chief Executive Officer or any two Directors, whenever the interest of the Company so requires. The convocation shall be sent by letter, facsimile, or email, at least two days prior to the meeting, and must set out the place, date, time and agenda of the meeting. The validity of the convocation cannot be challenged if all Directors are present or validly represented.

10.3 The Board of Directors may proceed only if at least half of its members are present or validly represented, including at least one Equity Investor Director and one Executive Management Director. If this quorum is not achieved at a first meeting, a new Board of Directors' meeting may be convened with the same agenda, which meeting shall deliberate and decide upon any matter on the agenda, regardless of the quorum (provided that at least two Directors are personally present). Matters which are not set out in the agenda may only be discussed in the Board of Directors' meeting if all of the Directors are personally present and unanimously so decide. Any Director may give a power-of-attorney to another Director by letter, facsimile, or any other written means to represent such a Director at a Board of

Directors' meeting. A Director may represent one or more of his colleagues. The Board of Directors shall meet at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as indicated in the convening notice.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote. Certain matters may require a special quorum or qualified majority within the Board of Directors as may be determined in any shareholder's agreement entered into between all the shareholders from time to time. In such case, such matters shall not be validly approved without such quorum or qualified majority.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

10.9 Subject to the unanimous consent of the Board of Directors, the Chief Financial Officer, if not Executive Management Director, shall be invited to attend the meetings of the Board of Directors. The Board may invite any other observer that it considers appropriate to attend its meetings without being able to participate to the deliberation and votes.

11. General powers of the Board of Directors.

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the company.

11.3 If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of shareholders.

12.4 The Board of Directors shall establish the following committees (the «Committees»):

12.4.1 a Central Coordination Committee (CCC), to be composed of any number of Directors or Executive Partners (but including at least the Chief Executive Officer), and to be entrusted with the overall coordination of the Company's activities, the preparation of Board of Directors consent matters, and the follow up on Board of Directors' decisions;

12.4.2 an International Finance Committee (IFC), to be composed of any number of Directors, or Executive Partners (but including at least the Chief Financial Officer), and to be entrusted with the coordination of all financial and administrative matters of the Company;

12.4.3 an Executive Committee, to be composed of any number of Directors or Executive Partners and to be entrusted with the coordination of the daily affairs of the Company and the development of the Company's commercial activities;

12.4.4 a Remuneration Committee, to be composed of the Chairman and any number of Directors or Executive Partners to be entrusted with developing proposals for, and coordinating, the Company's remuneration policies and employee incentive schemes; and

12.4.5 an Audit Committee, to be composed of the Chairman and any number of Directors or Executive Partners to be entrusted with the development and coordination of a financial control system.

12.5 The role of the Committees will be mainly to support and provide advise to the Board of Directors on the tasks assigned to each of them by the Board of Directors.

13. Representation of the Company. Without prejudice to the general representation authority of the Board of Directors as a board, and without prejudice to the Board's authority to grant further powers-of-attorney, the Company shall be validly represented with respect to all acts, including court proceedings,

(a) by one Equity Investor Director and one Executive Management Director acting jointly; or

(b) by any person authorised to assume daily management within the limits of such daily management; such person shall not be obliged to offer proof of a prior decision of the Board of Directors.

14. Statutory auditor.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. General Meeting of Shareholders

15. Powers of the Sole Shareholder / General Meeting of Shareholders.

15.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

15.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing.

15.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of a convening notice sent to each registered shareholder in compliance with the law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders. Without prejudice to Article 17 and without prejudice to Article 16, any general meetings of shareholders may be held at such place and time as is specified in the relevant convening notice. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Ordinary Shares may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

15.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

15.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.7 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

15.8 Without prejudice to more stringent mandatory quorum requirements under applicable law or under these Articles of Association and without prejudice to Article 16, the general meeting of shareholders may proceed only if the shareholders that are present or validly represented represent at least 50% of the Ordinary Shares plus one (1) Ordinary Share. If this quorum is not achieved at a first meeting, a new general meeting of shareholders may be convened with the same agenda, which meeting shall deliberate and decide upon any matter on the agenda, regardless of the quorum. Matters which are not set out in the agenda may only be discussed in the general meeting of shareholders if all of the shareholders are personally present and unanimously so decide.

15.9 When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

15.10 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles (including notably an increase or reduction in the share capital of the Company) shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

15.11 Except as otherwise required by applicable law and without prejudice to Article 16, any resolutions at a duly convened general meeting of shareholders shall require a simple majority of the votes cast, except for resolutions relating to the following matters:

- (a) re-organisation of the share capital of the Company;
- (b) redemption or reimbursement of Ordinary Shares or Preferred Shares or redemption or reimbursement of any bonds, convertible bonds, subscription rights and/or shareholder loans;
- (c) issue of bonds, debentures and other debt securities;
- (d) without prejudice to Article 15.10, amendments of the Articles;
- (e) without prejudice to Article 22, dissolution, liquidation or winding-up of the Company; and
- (f) distribution of dividends

which shall require both (i) a simple majority of the votes cast and (ii) the positive vote of at least one third (1/3) of the Ordinary Shares of the Executive and Non-Executive Partners present or represented in the shareholders' meeting. Abstentions shall not be counted as a vote cast.

The above listed matters can be validly approved with a simple majority of the votes cast in case of a Finance Default, in which case such matters shall be validly approved with a simple majority.

15.12 The shareholders may at any time in a shareholders' agreement approved by all the shareholders of the Company subject the transfer (i.e. any assignment of a right or obligation, either gratuitously or for consideration, inter vivos or ex mortem, including as a result of a sale, gift, contribution, pledge, liquidation, merger, split, the granting of options, a change in the matrimonial status or otherwise, and, in general any acts or promised acts resulting in certain or even contingent, immediate or future assignments) of shares, bonds, convertible bonds, subscription rights and/or shareholder loans to certain restrictions in which case no transfer shall be valid and enforceable against the Company or the shareholders if it does not comply with that shareholders' agreement.

15.13 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 16. Voting rights.

16.1 Ordinary Shares have one vote each.

16.2 Preferred Shares are non-voting shares but shall be entitled to vote in the following situations:

16.2.1 In the following matters as defined in article 46 (1) of the 1915 Law:

- (a) the issue of new shares carrying preferential rights;
- (b) the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the non-voting shares;
- (c) the conversion of non-voting Preferred Shares into Ordinary Shares;
- (d) the reduction of the capital of the Company;
- (e) any change to the Company's corporate object;
- (f) the issue of convertible bonds;
- (g) the dissolution of the Company before its term;
- (h) the transformation of the Company into a Company of another legal form.

16.2.2 According to article 46 (2) of the 1915 Law, the holders of Preferred Shares shall have the same voting right as the holders of Ordinary Shares at all meetings if, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential cumulative dividends (as defined in Article 21) have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full.

The Preferred Shares retain these rights until all such dividends have been paid.

16.2.3 According to article 44 of the 1915 Law, Preferred Shares shall also be given the right to vote on all matters:

- (a) if the issued Preferred Shares should have come to represent more than 50% of the total issued share capital;
- (b) if the right to a preferential and cumulative dividend as provided for in article 44 (1) 2) of the 1915 Law and established in Article 21, should no longer be granted or removed;
- (c) if the preferential right on liquidation as provided for in article 44 of the 1915 Law and established in Article 22, should not be granted or removed.

The Preferred Shares will retain their voting right until and as long as any of these three conditions prevail.

17. Place and date of the Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice, on 2 April at 9 a.m. If this day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

18. Other General Meetings. Any Director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

19. Votes. Each Ordinary Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

Chapter V. Business year, Distribution of profits

20. Business year.

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year, which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the 31 December 2006.

20.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of profits.

21.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits. It being understood that the holders of Preferred Shares are entitled to a cumulative annual dividend per share, such cumulative annual dividend to be calculated as 6 % of the nominal value of the Preferred Shares.

21.3 In case there is unpaid dividend on the Preferred Shares, no dividend can be paid on Ordinary Shares.

21.4 In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

21.5 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

22.3 In a liquidation of the Company, the amount available for distribution shall be distributed as follows:

22.3.1 First, any outstanding dividend payable in respect of the Preferred Shares will be paid to the extent there are sufficient funds available;

22.3.2 Second, the total capital paid (in nominal capital plus premium) on all Preferred Shares or, to the extent there are insufficient funds to pay such total capital, a distribution will be made pro rata amongst the holders of Preferred Shares; and

22.3.3 Third, to the extent there are surplus funds available following the distribution made pursuant to 22.3.1 and 22.3.2, these funds shall be distributed amongst the holders of Ordinary Shares pari passu amongst each class of Ordinary Shares.

Chapter VII. Definitions

3i EP Va means 3i EUROPARTNERS Va LP, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD and registered under number LP011419, or its legal successor as shareholder of the Company;

3i EP Vb means 3i EUROPARTNERS Vb LP, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD and registered under number LP011420, or its legal successor as shareholder of the Company;

3i GILP means 3i GROUP INVESTMENTS LP, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD and registered under number LP006504, or its legal successor as shareholder of the Company;

3i PEB 06-08A means 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08A LP, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD and registered under number LP011276, or its legal successor as shareholder of the Company;

3i PEB 06-08B means 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08B LP, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD and registered under number LP011277, or its legal successor as shareholder of the Company;

3i PEB 06-08C means 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08C LP, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at 16 Palace Street, London, SW1E 5JD and registered under number LP011278, or its legal successor as shareholder of the Company;

Chief Financial Officer has the meaning ascribed to it in any shareholders' agreement, as amended from time to time, entered into between all the shareholders of the Company;

Chief Executive Officer has the meaning ascribed to it in any shareholders' agreement, as amended from time to time, entered into between all the shareholders of the Company;

Executive Partner(s) has the meaning ascribed to it in any shareholders' agreement, as amended from time to time, entered into between all the shareholders of the Company;

Finance Default has the meaning ascribed to it in any shareholders' agreement, as amended from time to time, entered into between all the shareholders of the Company;

Non-Executive Partner(s) has the meaning ascribed to it in any shareholders' agreement, as amended from time to time, entered into between all the shareholders of the Company;

PEB Col 06-08 means PAN EUROPEAN BUYOUTS Co-INVEST 2006-08 LP, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD and registered under number LP011279, or its legal successor as shareholder of the Company;

PEB Col 06-08 FCPR means 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS Co-INVEST 2006-08 FCPR, a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 3, rue Paul Cézanne, 75008 Paris, or its legal successor as shareholder of the Company; and

PEB Col 06-08 (NORDIC) means PAN EUROPEAN BUYOUTS (NORDIC) Co-INVEST 2006-08 LP, a company incorporated under the laws of England having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD and registered under number LP011553, or its legal successor as shareholder of the Company.

Chapter VIII. Applicable Law

23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Thirteenth resolution

The general meeting of shareholders acknowledges that:

- David Osborne, Lorenzo Salieri, Andrew Simon and Patrick Viterbo will act as Equity Investor Directors;
- Udo Wenzel, Peter R. Fields and Massimo Pensotti will act as Executive Management Directors; and
- Mark Beckett and Thijs van Ingen will act as Directors.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately four thousand Euros.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AZELIS HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée par acte notarié en date du 6 décembre 2006, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.122.714 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 188, page 8984 en date du 15 février 2007.

L'assemblée est présidée par Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, employée demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires, présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignées sur une liste de présence. Cette liste et la procuration ne varient, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

2. Il ressort de la liste de présence que les deux millions trois cent quatre-vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-neuf (2.389.689) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, et en deux millions trois cent soixante-neuf mille six cent vingt-six (2.369.626) actions préférentielles (les «Actions Préférentielles») d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée.

3. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

4. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social émis de la Société pour un montant de soixante-sept mille deux cent quarante et un Euros et vingt-cinq cents (EUR 67.241,25), afin de le porter de son montant actuel de cinq millions neuf cent quarante neuf mille cent quarante-trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 5.949.143,75) à six millions seize mille trois cent quatre-vingt-cinq Euros (EUR 6.016.385,-) par l'émission de dix-huit mille deux cent vingt et une (18.221) Actions Ordinaires, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, plus une prime d'émission de cent trois mille trois cent quarante-deux Euros et onze centimes (EUR 103.342,11) entièrement payé (ainsi que la prime d'émission) par un apport en numéraire et par la création et l'émission de trente-cinq mille cinq cent soixante-douze (35.572) nouvelles Actions Préférentielles, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, plus une prime d'émission de deux cent un mille sept cent quarante deux Euros et cinquante deux centimes (EUR 201,742.52) entièrement payé (ainsi que la prime d'émission) par un apport en numéraire;

2) Modification de l'article 5 des Statuts de la Société;

3) Création d'un nouvel article 8.a des Statuts de la Société;

4) Modification de l'article 9 des Statuts de la Société;

5) Modification de l'article 10 des Statuts de la Société;

6) Modification de l'article 12 des Statuts de la Société;

7) Modification de l'article 13 des Statuts de la Société;

8) Modification de l'article 15 des Statuts de la Société;

9) Modification de l'article 17 des Statuts de la Société;

10) Modification de l'article 19 des Statuts de la Société;

11) Création d'un nouveau Chapitre VII des Statuts de la Société;

12) Modification et refonte des Statuts de la Société;

13) Reconnaissance que:

- David Osborne, Lorenzo Salieri, Andrew Simon et Patrick Viterbo sont nommés «Equity Investor Directors» (Administrateurs Investisseurs en Capital);

- Udo Wenzel, Peter R. Fields et Massimo Pensotti sont nommés «Executive Management Directors» (Administrateurs de Gestion Exécutifs); et

- Mark Beckett et Thijs van Ingen sont nommés Administrateurs.

14) Divers.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de soixante-sept mille deux cent quarante et un Euros et vingt-cinq cents (EUR 67.241,25), afin de le porter de son montant actuel de cinq millions neuf cent quarante-neuf mille cent quarante-trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 5.949.143,75) à six millions seize mille trois cent quatre-vingt-cinq Euros (EUR 6.016.385,-) par l'émission de dix-huit mille deux cent vingt et une (18.221) Actions Ordinaires, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, plus une prime d'émission de cent trois mille trois cent quarante-deux Euros et onze centimes (EUR 103.342,11) entièrement payé (ainsi que la prime d'émission) par un apport en numéraire et par la création et l'émission de trente-cinq mille cinq cent soixante-douze (35.572) nouvelles Actions Préférentielles, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, plus une prime d'émission de deux cent un mille sept cent quarante deux Euros et cinquante deux centimes (EUR 201,742.52) entièrement payé (ainsi que la prime d'émission) par un apport en numéraire.

Les actionnaires pré-existants de la Société reconnaissent et acceptent de renoncer à leur droit préférentiel de souscription à l'augmentation du capital, une telle augmentation du capital étant souscrite comme suit:

Souscription et paiement

- Markus Imhof, résidant à Lehmatweg 28, 4463 Buus, Suisse, né le 18 juin 1946 à Winterthur, Suisse, ci-après représenté par Joris Coppys résidant à 77 Arthur Boelstraat, 2990 Wuustwezel, Belgique, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à six mille huit cent trente-sept (6.837) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de quarante-sept mille trois cent vingt-cinq Euros (EUR 47.325,-), dont huit mille cinq cent quarante-six Euros vingt-cinq centimes (EUR 8,546,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et trente-huit mille sept cent soixante-dix-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 38.778,75) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Gerhard Ströhle, résidant à Kleinfeldstrasse 4, 4934 Madiswil, Suisse, né le 12 Janvier 1958 à Feldkirch, Autriche, ci-après représenté par Joris Coppys résidant à 77 Arthur Boelstraat, 2990 Wuustwezel, Belgique, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à cinq mille six cent quatre-vingt-douze (5.692) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-seize Euros soixante-huit centimes (EUR 39.396,68), dont sept mille cent quinze Euros (EUR 7.115,-) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et trente-deux mille deux cent quatre-vingt-un Euros et soixante-huit centimes (EUR 32.281,68) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à dix-sept mille sept cent quatre-vingt-six (17.786) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de cent vingt-trois mille cent trois Euros et soixante-seize centimes (EUR 123.103,76), dont vingt-deux mille deux cent trente-deux Euros et cinquante centimes (EUR 22.232,50) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et cent mille huit cent soixante et onze Euros et vingt-six centimes (EUR 100.871,26) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Urs Haller, résidant à Hohle Gasse 26, 4323 Wallbach, Suisse, né le 29 février 1960 à Rheinfelden, Suisse, ci-après représenté par Joris Coppys résidant au 77 Arthur Boelstraat, 2990 Wuustwezel, Belgique, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à cinq mille six cent quatre vingt-douze (5.692) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de trente-neuf mille trois cent quatre vingt seize Euros et soixante-huit centimes (EUR 39.396,68), dont sept mille cent quinze Euros (EUR 7.115,-) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et trente-deux mille deux cent quatre-vingt-un Euros soixante-huit centimes (EUR 32.281,68) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à dix-sept mille sept cent quatre-vingt-six (17.786) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de cent-vingt-trois mille cent trois Euros soixante-seize centimes (EUR 123.103,76), dont vingt-deux mille deux cent trente-deux Euros et cinquante centimes (EUR 22.232,50) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et cent mille huit cent soixante et onze Euros vingt-six centimes (EUR 100.871,26) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Joris Coppys résidant au 77 Arthur Boelstraat, 2990 Wuustwezel, Belgique, est lui même représenté aux présentes par Flora Gibert susnommée en vertu de procurations sous seing privé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société qui aura la teneur qui lui est donné dans la douzième résolution.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de créer un nouvel article 8.a des Statuts de la Société qui aura la teneur qui lui est donné dans la douzième résolution.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des Statuts de la Société qui aura la teneur qui lui est donné dans la douzième résolution.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des Statuts de la Société qui aura la teneur qui lui est donné dans la douzième résolution.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des Statuts de la Société qui aura la teneur qui lui est donné dans la douzième résolution.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des Statuts de la Société qui aura la teneur qui lui est donné dans la douzième résolution.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des Statuts de la Société qui aura la teneur qui lui est donné dans la douzième résolution.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des Statuts de la Société qui aura la teneur qui lui est donné dans la douzième résolution.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 19 des Statuts de la Société qui aura la teneur qui lui est donné dans la douzième résolution.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de créer un Chapitre VII des Statuts de la Société qui aura la teneur qui lui est donné dans la douzième résolution.

Douzième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier et de refondre totalement les Statuts de la Société, comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1. La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2. La Société adopte la dénomination AZELIS HOLDING S.A.

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2. L'Associé Unique ou, dans le cas d'une pluralité d'Associés, par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts, est autorisé à changer l'adresse de la Société en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg.

2.3. Le conseil d'administration de la Société (le«Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

3.2 La Société peut conclure des transactions d'investissement immobilier, directement ou indirectement à travers une autre entité de la Société détenant de tels investissements.

3.3 La Société peut aussi apporter une assistance financière, sous toute forme quelconque, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés étant un actionnaire direct ou indirect de la Société ou à une société appartenant au même groupe que la Société («Sociétés apparentées»), sachant que la Société n'entrera pas dans une transaction qui ferait qu'elle serait engagée dans une activité considérée comme une activité régulée du secteur financier. Sur la base d'une telle assistance, la Société peut aussi apporter une assistance légale et commerciale aux Sociétés apparentées.

3.4 La Société peut également conclure les contrats suivants sachant que la Société ne pourra pas conclure de contrats qui ferait qu'elle serait engagée dans une activité considérée comme une activité régulée du secteur financier:

3.4.1 emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission, sur une base privée, d'obligations, de titres de dettes («notes»), de billets à ordre («promissory notes») et autres instruments convertibles ou non de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi; et

3.4.4 entrer dans tous contrats nécessaires, notamment mais non limitativement des conventions sous-jacentes, des contrats d'arrangement, de marketing, de management, de conseil, d'administration et tous autres contrats pour les besoins de prestation de services, contrats de vente, de conversion de taux d'intérêts et/ou de monnaie et autres contrats de produits financiers dérivés en relation avec son objet.

3.5 En sus de ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holdings.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée

Titre II. Capital

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à six millions seize mille trois cent quatre-vingt-cinq Euros (EUR 6.016.385,-), divisé en deux millions quatre cent sept mille neuf cent dix (2.407.910) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, et en deux millions quatre cent cinquante mille quatre vingt-dix-huit (2.405.198) actions préférentielles (les «Actions Préférentielles») d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (100%).

5.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 Les Actions Ordinaires doivent être indivisibles, nominatives et doivent être numérotées consécutivement à partir de 1. Il n'y aura pas d'émission de certificats d'action.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, déterminera de temps en temps. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du Capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

8.a Option de rachat

Sous réserve de toute disposition applicable de droit luxembourgeois, la Société doit avoir une option inconditionnelle et irrévocable d'acheter les actions ou toutes obligations, obligations convertibles, droits de souscriptions et prêts d'actionnaires émis ou conclus par la Société avec et détenus par un Associé Exécutif ou un Associé Non Exécutif, dans le cas de:

- (a) mort de l'Associé Exécutif ou Non Exécutif respectif;
- (b) faillite et insolvabilité de l'Associé Exécutif ou Non Exécutif respectif;
- (c) mesures d'exécution contre l'Associé Exécutif ou Non Exécutif respectif (dans la mesure ou ces mesures d'exécution toutes actions, obligations, obligations convertibles, droits de souscriptions et/ou prêts d'actionnaires détenus par la personne respective);
- (d) changements de statuts matrimoniaux ou familiaux ou des autres changements, si après ce changement l'Associé Exécutif ou Non Exécutif respectif n'est plus capable, sans le consentement d'une personne morale, d'exercer les droits en fonctions des actions, obligations, obligations convertibles, droits de souscriptions et/ou prêts d'actionnaires détenus par la personne respective ou d'accomplir ses obligations prévues par tout pacte d'actionnaires; ou
- (e) un contrat d'actionnaires a été résilié par rapport à un Associé Exécutif ou Non Exécutif spécifique conformément avec ses dispositions;

Les conditions générales de cette option de rachat/remboursement des actions, obligations, obligations convertibles, droits de souscriptions et/ou prêts d'actionnaires respectifs peuvent être déterminées dans tout contrat d'actionnaires

conclu entre tous les actionnaires de temps à autre (y compris toutes modifications à ce contrat d'actionnaires conformément à ces conditions).

Titre III. Administrateurs, Conseil d'Administration, Réviseurs d'Entreprises

9. Conseil d'Administration ou Unique Administrateur.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires la Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Lorsque la Société est constituée par un seul actionnaire ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société sera dirigée par un seul administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale qui reconnaîtra qu'il y a plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être le seul Administrateur de la Société. Dans un tel cas, cette personne morale doit désigner un représentant permanent qui devra agir en son nom. La personne morale pourra seulement révoquer son représentant permanent si elle nomme son successeur au même moment.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans à partir de la date de leur élection.

9.4 Composition du Conseil d'Administration

Les dispositions suivantes doivent s'appliquer en fonction des personnes physiques et/ou des personnes morales auxquelles il est fait référence aussi longtemps que la personne physique et/ou la personne morale est un actionnaire de la Société:

9.4.1 3i EP Vb doit avoir le droit de demander à tout moment qu'un (1) Administrateur soit nommé en tant que président non -exécutif du Conseil d'Administration (le «Président») parmi les candidats proposés par 3i EP Vb. 3i EP Va doit avoir le droit de demander à tout moment qu'un (1) Administrateur soit nommé en tant que Administrateur du Conseil d'Administration parmi les candidats proposés par 3i EP Va (les «Administrateurs 3i EP Va»). 3i EP Vb doit avoir le droit de demander à tout moment qu'un (1) Administrateur soit nommé en tant que Administrateur du Conseil d'Administration parmi les candidats proposés par 3i EP Vb (les «Administrateurs 3i EP Vb»).

9.4.2 Un nombre équivalent d'Administrateurs doit être nommés parmi, d'une part, les candidats proposés par 3i GILP, 3i PEB 06-08A, 3i PEB 06-08B, 3i PEB 06-08C, PEB Col 06-08, PEB Col 06-08 FCPR et/ou PEB Col 06-08 (NORDIC) (les «Administrateurs 3i») et, d'autre part, les candidats proposés par les Associés Exécutifs (les «Administrateurs de Gestion Exécutifs» «Executive Management Directors»), sachant que le nombre des Administrateurs 3i nommés parmi les candidats proposés par 3i GILP, 3i PEB 06-08A, 3i PEB 06-08B, 3i PEB 06-08C, PEB Col 06-08, PEB Col 06-08 FCPR et/ou PEB Col 06-08 (NORDIC) ne doit jamais être moins de la moitié du nombre de tous les Administrateurs. Dans le cas où un Administrateur 3i EP Va a été nommé, les Associés Exécutifs ont le droit de demander la nomination d'un Administrateur de Gestion Exécutifs supplémentaires. Dans le cas où un Administrateur 3i EP Vb a été nommé, les Associés Exécutifs ont le droit de demander la nomination d'un Administrateur de Gestion Exécutifs supplémentaires. Dans la mesure où ils sont nommés, les Administrateur(s) 3i, les Administrateur(s) 3i EP Vb, les Administrateur(s) 3i EP Va et le Président seront collectivement cités en tant que «Administrateurs Investisseurs en Capital» («Equity Investor Director»).

9.5 En cas de vacance du poste d'un Administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de retraite ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Sans préjudice de la première phrase de l'Article 9.4.1, le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président ou de son absence, il sera remplacé par le Président Directeur Général («Chief Executive Officer») (étant aussi un Administrateur de la Société), ou, s'il est aussi empêché par un Président ad hoc nommé par la réunion de ces collègues.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président, du Directeur ou de deux Administrateurs, lorsque l'intérêt de la Société le nécessite. Les convocations seront envoyées par lettre, facsimile ou email, au moins deux jours avant l'assemblée, et doivent spécifier le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de l'assemblée. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou valablement représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou valablement représentés, comprenant au moins un Administrateur Investisseurs en Capital et un Administrateurs de Gestion Exécutifs. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, une nouvelle assemblée du Conseil d'Administration sera convoquée avec le même ordre du jour, cette assemblée délibérera et décidera sur tous les points à l'ordre du jour, sans tenir compte du quorum (sachant qu'au moins deux Administrateurs doivent être

personnellement présents). Les questions qui ne seront pas fixées dans cet ordre du jour ne pourront être discutées lors de l'assemblée du Conseil d'Administration que si tous les Administrateurs sont personnellement présents et le décident unanimement. Tout Administrateur peut donner procuration à un autre Administrateur par lettre, facsimile ou tout autre moyen écrit pour le représenter à une assemblée du Conseil d'Administration. Un Administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues. Le Conseil d'Administration se réunira au siège sociale de la Société ou à tout autre lieu à Luxembourg comme indiqué dans les convocations.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Certaines questions peuvent nécessiter un quorum spécial ou une majorité qualifiée au sein du Conseil d'Administration comme cela peut l'être déterminé dans tout contrat d'actionnaires conclu entre tous les actionnaires de temps à autres. Dans ce cas, ces questions ne seront valablement approuvées sans ce quorum ou cette majorité qualifiée.

10.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Chaque Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou par tout autre moyen d'équipement de communication similaire pourvu que toute personne participant à la réunion soit en mesure d'entendre les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaldra présence à cette réunion. Une réunion tenue de telle façon doit avoir lieu au siège sociale de la Société. Tout Gérant participant peut voter à une réunion du Conseil par vidéo ou par téléphone.

10.6 Des résolutions circulaires peuvent être valablement prises si approuvées par écrit et signées par tous les Administrateurs en personne. Cet accord peut être donné dans un seul ou dans des documents séparés envoyés par fax, email, télégramme ou télex. Ces résolutions auront le même effet que des résolutions votées à une assemblée des Administrateurs, dûment convoquée.

10.7 Les votes pourront également s'exprimer par e-mail, fac-similé, ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration, par deux Administrateurs.

10.9 Soumis au consentement unanime du Conseil d'Administration, le Directeur Financier, s'il n'est pas un Administrateur de Gestion Exécutif, doit être invité à assister à une assemblée du Conseil d'Administration. Le Conseil peut inviter tout observateur qu'il considère approprié pour assister à ses assemblées sans qu'il puisse participer aux votes ou délibérations.

11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Dans le cas où un Administrateur a un intérêt opposé ou un conflit d'intérêts (potentiel) avec les intérêts de la Société dans toute transaction soumise au Conseil d'Administration, cet Administrateur doit informer le Conseil d'Administration et doit faire mentionner cette déclaration dans les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Il ne devra pas prendre part à ces délibérations. Lors de la réunion générale suivante, avant qu'aucune résolution ne soit proposée au vote, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un Administrateur pourrait avoir des intérêts qui serait en conflit avec ceux de la Société.

11.3 S'il y a seulement un Associé Unique, les minutes doivent seulement mentionner les opérations entre la Société et son Administrateur Unique qui serait en conflit avec les intérêts de la Société. Les dispositions du paragraphe qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur concernent les opérations de la vie courantes qui ont lieu normalement.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur à la gestion journalière peut être nommé par la première Assemblée Générale des Actionnaires.

12.4 Le Conseil d'Administration établira les comités suivants (les «Comités»):

12.4.1 un Comité Central de Coordination (CCC) qui sera composé de n'importe quel nombre d'Administrateurs ou d'Associés Exécutifs (mais comprenant au moins le Président Directeur Général), et aura la charge de la coordination

de toutes les activités de la Société, la préparation des questions liées au Conseil d'Administration, et le suivi des décisions du Conseil d'Administration;

12.4.2 Un Comité de Finance Internationale (CFI), qui sera composé de n'importe quel nombre d'Administrateurs ou d'Associés Exécutifs (mais comprenant au moins le Directeur Financier), et aura la charge de la coordination de toutes les questions financières et administratives de la Société;

12.4.3 Un Comité Exécutif, qui sera composé de n'importe quel nombre d'Administrateurs ou d'Associés Exécutifs et aura la charge de la coordination des affaires journalières de la Société et du développement des activités commerciales de la Société;

12.4.4 Un Comité de Rémunération, qui sera composé du Président et de n'importe quel nombre d'Administrateurs ou d'Associés Exécutifs et aura la charge du développement de propositions pour, et le coordonnement, des politiques de rémunération de la Société et des plans de participation des employés; et

12.4.5 Un Comité de Consultation, qui sera composé du Président et de n'importe quel nombre d'Administrateurs ou d'Associés Exécutifs, et aura la charge du développement et de la coordination du système de contrôle financier.

12.5 Le rôle des Comités sera principalement d'aider et de fournir des conseils au Conseil d'Administration sur les tâches qui leur sont assignées à chacun par le Conseil d'Administration.

13. Représentation de la Société. Sans préjudice des pouvoirs généraux de représentation du Conseil d'Administration en tant que conseil, et sans préjudice des pouvoirs du Conseil d'accorder des procurations par la suite, la Société sera, en toutes circonstances, valablement engagée pour tous actes, y compris les procédures judiciaires,

(a) par un Administrateur Investisseur en Capital et un Administrateurs de Gestion Exécutifs agissant conjointement; ou

(b) par toute personne autorisée à conduire la gestion journalière des affaires de la Société dans la limite de cette gestion; cette personne ne sera pas obligée de montrer des preuves de décisions antérieures du Conseil d'Administration.

14. Réviseur d'Entreprise.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

14.2 L'Assemblée Générales des Associés nomme le(s) commissaire(s) aux comptes et détermine leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Elle ne peut cependant excéder un période de six ans. S' ils sont élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Titre IV. Assemblée Générale des Actionnaires

15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

15.1 La Société peut avoir un Actionnaire Unique au moment de sa constitution ou si toutes les parts sociales sont détenues par une seule personne. La mort ou la dissolution de l'Actionnaire Unique ne conduit pas à la dissolution de la Société.

15.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées par le Conseil d'Administration à chaque actionnaire nominatif en accord avec la Loi. Elle doit être convoquée suite à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'entière du corps des Actionnaires. Sans préjudice de l'Article 17 et de l'Article 16, toutes assemblées des actionnaires pourront être tenues au lieu et date spécifiés dans la convocation pertinente. Les actionnaires qui représentent au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout de un ou plusieurs éléments dans l'ordre du jour d'une assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de la réunion.

15.5 Chaque Actionnaire peut voter par le biais de bulletins de vote soit par la poste soit par fax au siège social de la Société ou à l'adresse spécifiée dans l'avis de convocation. Les Actionnaires devront seulement utiliser les bulletins de vote fournis par la Société qui contiennent au moins, le lieu, la date et l'heure de la réunion, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition trois cadres permettant aux actionnaires de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter en cochant le cadre approprié.

Les bulletins de vote qui n'indiquent ni un vote pour ni un vote contre ou une abstention seront considérés comme nulle. La Société ne prendra en compte que les bulletins de vote reçus dans les trois (3) jours avant l'assemblée générale à laquelle ils correspondent.

15.6 Un actionnaire peut être représenté à une assemblée générale des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire et qui est autorisé à voter par le biais d'une procuration.

15.7 Les Actionnaires peuvent participer à une assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification, et doivent être présent pour les conditions de majorités et de quorum. Ces moyens doivent être en adéquation avec les techniques garantissant une participation effective à la réunion alors que les délibérations doivent être transmises de manière continue.

15.8 Sans préjudice d'une exigence de quorum obligatoire plus restrictive soumis à la loi applicable ou à ces Statuts et sans préjudice de l'Article 16, l'assemblée générale des actionnaires peut seulement agir si les actionnaires qui sont présents ou valablement représentés représentant au moins 50 % des Actions Ordinaires plus une (1) Action Ordinaire. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une nouvelle assemblée des actionnaires sera convoquée avec le même ordre du jour, cette assemblée décidera sur toute question de l'ordre du jour sans égard au quorum. Les questions qui ne seront pas fixées dans cet ordre du jour ne pourront être discutées lors de l'assemblée des Actionnaires que si tous les Actionnaires sont personnellement présents et le décident unanimement.

15.9 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, ses décisions sont des résolutions écrites.

15.10 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts (y compris notamment une augmentation ou une réduction de capitale dans le capital social de la Société) ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

15.11 A moins qu'il ne le soit prévu autrement par la loi applicable et sans préjudice de l'Article 16, toute résolution à une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée nécessitera une majorité simple des votes présents, sauf pour les résolutions afférentes aux questions suivantes:

- (a) la réorganisation du capital social de la Société;
- (b) le rachat ou le remboursement des Actions Ordinaires ou Préférentielles ou le rachat ou le remboursement de toutes obligations, obligations convertibles, droits de souscription et/ou prêts d'actionnaires;
- (c) l'émission d'obligations, d'obligations non garanties et autres sûretés;
- (d) sans préjudice de l'Article 15.10, des modifications aux Statuts
- (e) sans préjudice de l'Article 22, la dissolution, la liquidation de la Société; et
- (f) la distribution des dividendes

qui nécessiteront à la fois (i) une majorité simple des voix représentées et (ii) le vote positif d'au moins un tiers (1/3) des Actions Ordinaires des Associés Exécutifs et Non Exécutifs présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires. L'Abstention ne devra pas être comptabilisée comme un vote.

Les sujets listés ci-dessus seront valablement approuvés par une majorité simple des voix présentées dans le cas d'une Faute Financière, dans ce cas ce sujet devra être valablement approuvé par une majorité simple.

15.12 Les actionnaires peuvent à tout moment dans un pacte d'actionnaire approuvé par tous les actionnaires de la Société proposer le transfert (i.e. toute cession de droit ou d'obligation, soit gratuitement soit pour une contrepartie, entre vivants ou pour cause de mort, comprenant suite à une vente, un don, un apport, un nantissement, une liquidation, une fusion, une scission, l'attribution d'options, un changement dans le statut matrimonial ou autrement, et, en général tout acte ou promesse d'acte résultant en une certain ou même éventuelle cession immédiate ou future) d'actions, d'obligations, d'obligations convertibles, de droits de souscription et/ou de prêts d'actionnaires à certaines restrictions dans ce cas aucun transfert ne sera valable et opposable à la Société ou aux actionnaires si cela ne respecte pas le pacte d'actionnaires.

15.13 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Droits de vote.

16.1 Chaque Action Ordinaire donne droit à un vote.

16.2 Les Actions Préférentielles ne donnent pas droit à un vote, sauf dans les cas suivants:

16.2.1 Dans les cas suivants tels que déterminés par l'article 46(1) de la Loi de 1915:

- (a) l'émission de nouvelles Actions jouissant de droits privilégiés;
- (b) la fixation du dividende privilégié récupérable attaché aux Actions sans droit de vote;
- (c) la conversion des actions préférentielles sans droit de vote en action ordinaires;
- (d) la réduction du capital social de la Société;

- (e) la modification de l'objet social de la Société;
- (f) l'émission d'obligations convertibles;
- (g) la dissolution anticipée de la Société;
- (h) la transformation de la Société en une Société d'une autre forme juridique.

16.2.2 Conformément à l'article 46 (2) de la Loi de 1915, les porteurs d'Actions Préférentielles exercent les mêmes droits que les porteurs d'Actions Ordinaires dans toute assemblée, lorsque, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, les dividendes privilégiés et récupérables (tels que définis à l'Article 21) n'ont pas été entièrement mis en paiement, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et cela jusqu'au moment où les dividendes auront été intégralement récupérés.

Les Actions Préférentielles retiennent ces droits jusqu'à ce que tous les dividendes ont été payés.

16.2.3 Conformément à l'article 44 de la Loi de 1915, les Actions Préférentielles auront le droit de voter sur toute question:

- (a) lorsque les Actions Préférentielles émises représentent plus de 50% du capital social total émis;
- (b) lorsque le droit à un dividende privilégié et récupérable tel que prévu à l'article 44 (1) 2) de la Loi de 1915 et déterminé à l'Article 21, ne sera plus octroyé ou supprimé;
- (c) lorsque le droit privilégié au remboursement de l'apport tel que prévu à l'article 44 de la Loi de 1915 et déterminé à l'Article 22, ne sera plus octroyé ou supprimé.

Les Actions Préférentielles retiennent leurs droits de vote jusqu'à ce que et aussi longtemps que les conditions ci-dessus prévaudront.

17. Lieu et date de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société, où à l'endroit indiqué dans les convocations le 2 avril à 9 a.m, ou le jour prochain jour ouvré au cas où le 2 avril serait un jour férié au Luxembourg.

18. Autres Assemblées Générales des Actionnaires. Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social de la Société.

19. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou fax.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

20. Année sociale.

20.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2006.

20.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

21. Répartition des bénéfices.

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets. Etant entendu que les porteurs d'Actions Préférentielles ont droit à un dividende annuel récupérable par action, ce dividende annuel récupérable étant à calculer comme étant 6% de la valeur nominale des Actions Préférentielles

21.3 Au cas où il y aurait un dividende non payé sur les Actions Préférentielles, aucun dividende sur Actions Ordinaires ne pourra être payé.

21.4 Lorsqu'il y a des Actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant de ces Actions qui a déjà été libéré.

21.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

22.3 Lors d'une liquidation de la Société, les montants disponibles aux fins de distribution, devront être distribués comme suit:

22.3.1 D'abord, tous dividendes impayés à l'égard des Actions Préférentielles devront être payés dans la mesure où il y a des fonds suffisants disponibles;

22.3.2 Ensuite, le capital total payé pour les Actions Préférentielles (capital nominal et prime) ou, dans la mesure où les fonds ne suffisent pas à payer le capital total, il sera procédé à une distribution au pro rata entre les porteurs d'Actions Préférentielles; et

22.3.3 Finalement, le produit restant après liquidation faite en vertu des Articles 22.3.1 et 22.3.2 sera distribué parmi les porteurs d'Actions Ordinaires pari passu entre chaque catégorie d'Actions Ordinaires.

Titre VII. Définitions

3i EP Va signifie 3i EUROPARTNERS Va LP, une société constituée selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD et immatriculée sous le numéro LP011419, ou son successeur légal en tant qu'actionnaire de la Société;

3i EP Vb signifie 3i EUROPARTNERS Vb LP, une société constituée selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD et immatriculée sous le numéro LP011420, ou son successeur légal en tant qu'actionnaire de la Société;

3i GILP signifie 3i GROUP INVESTMENTS LP, une société constituée selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD et immatriculée sous le numéro LP006504, ou son successeur légal en tant qu'actionnaire de la Société;

3i PEB 06-08A signifie 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08A LP, une société constituée selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD et immatriculée sous le numéro LP011276, ou son successeur légal en tant qu'actionnaire de la Société;

3i PEB 06-08B signifie 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08B LP, une société constituée selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD et immatriculée sous le numéro LP011277, ou son successeur légal en tant qu'actionnaire de la Société;

3i PEB 06-08C signifie 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08C LP, une société constituée selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD et immatriculée sous le numéro LP011278, ou son successeur légal en tant qu'actionnaire de la Société;

Directeur Financier a la signification qui lui est donné dans le pacte d'actionnaires, tel qu'amendé de temps à autre, conclu entre tous les actionnaires de la Société;

Président Directeur Général a la signification qui lui est donné dans le pacte d'actionnaires, tel qu'amendé de temps à autre, conclu entre tous les actionnaires de la Société;

Associé(s) Exécutif(s) a la signification qui lui est donné dans le pacte d'actionnaires, tel qu'amendé de temps à autre, conclu entre tous les actionnaires de la Société;

Faute Financière a la signification qui lui est donné dans le pacte d'actionnaires, tel qu'amendé de temps à autre, conclu entre tous les actionnaires de la Société;

Associé(s) Non-Exécutif(s) a la signification qui lui est donné dans le pacte d'actionnaires, tel qu'amendé de temps à autre, conclu entre tous les actionnaires de la Société;

PEB Col 06-08 signifie PAN EUROPEAN BUYOUTS Co-INVEST 2006-08 LP, une société constituée selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD et immatriculée sous le numéro LP011279, ou son successeur légal en tant qu'actionnaire de la Société;

PEB Col 06-08 FCPR signifie 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS Co-INVEST 2006-08 FCPR, une société constituée selon les lois de France, ayant son siège social au 3, rue Paul Cézanne, 75008 Paris, ou son successeur légal en tant qu'actionnaire de la Société; et

PEB Col 06-08 (NORDIC) signifie PAN EUROPEAN BUYOUTS (NORDIC) Co-INVEST 2006-08 LP, une société constituée selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD et immatriculée sous le numéro LP011553, ou son successeur légal en tant qu'actionnaire de la Société.

Titre VIII. Loi applicable

23. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dixième résolution

L'assemblée générale reconnaît que:

- David Osborne, Lorenzo Salieri, Andrew Simon et Patrick Viterbo sont nommés «Equity Investor Directors» (Administrateurs Investisseurs en Capital);
- Udo Wenzel, Peter R. Fields et Massimo Pensotti sont nommés «Executive Management Directors» (Administrateurs de Gestion Exécutifs); et
- Mark Beckett et Thijs van Ingen sont nommés Administrateurs.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit, incombant à la Société sont évalués à approximativement à quatre mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît et parle l'Anglais constate qu'à la requête des parties ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'à la requête des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite des présentes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, Relation LAC/2007/30089. — Reçu 3.723,26 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme à l'original aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007145234/211/1139.

(070168521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

LBD Norberger GmbH NL Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007144799/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2007, réf. DSO-CK00308. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070168556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Sol-Box S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6586 Steinheim, 7A, Ale Biergwee.

R.C.S. Luxembourg B 96.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007144801/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2007, réf. DSO-CK00309. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070168558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Arris To-Morrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.250,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 53.564.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007144838/751/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01412. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070168063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Verizon International Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.581.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of November.

In front of Maître Joseph Elvinger, notary public with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of VERIZON INTERNATIONAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by notarial deed enacted on 12 November 2007 by and before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies register, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The meeting is presided by Flora Gibert, notary clerck, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, notary clerck, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, VERIZON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here duly represented by Mr Régis Galiotto, notary clerck, by virtue of a proxy given under private seal.

The number of shares held by the sole shareholder is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 25 (twenty-five) shares of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,053,764,000 (two billion fifty-three million seven hundred sixty-four thousand United States Dollars) so as to raise it from its amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 2,053,789,000 (two billion fifty-three million seven hundred eighty-nine thousand United States Dollars) by the issuance of 2,053,764 (two million fifty-three thousand seven hundred sixty-four) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars);

3. Subscription and payment by VERIZON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 2,053,764 (two million fifty-three thousand seven hundred sixty-four) new shares in the capital of the Company subject to the payment of a global share premium amounting to USD 8,215,057,097 (eight billion two hundred fifteen million fifty-seven thousand ninety-seven United States Dollars), of which USD 205,378,900 (two hundred five million three hundred seventy-eight thousand nine hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve by way of a contribution of the shares it holds in the capital of VERIZON BUSINESS INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of The Netherlands, with Ministry Justice number B.V. 329.946, registered with the Trade Register of Amsterdam under number 33202348, having its corporate seat in Amsterdam, with its place of business at H.J.E. Wenckebachweg 123, 1096 AM Amsterdam, The Netherlands;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,053,764,000 (two billion fifty-three million seven hundred sixty-four thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 2,053,789,000 (two billion fifty-three million seven hundred eighty-nine thousand United States Dollars) by the issuance of 2,053,764 (two million fifty-three thousand seven hundred sixty-four) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the «New Shares»), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 8,215,057,097 (eight billion two hundred fifteen million fifty-seven thousand ninety-seven United States Dollars), of which USD 205,378,900 (two hundred five million three hundred seventy-eight thousand nine hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 182 (one hundred eighty-two) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, held in VERIZON BUSINESS INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of The Netherlands, with Ministry Justice number B.V. 329.946, registered with the Trade Register of Amsterdam under number 33202348, having its corporate seat at Amsterdam, with its place of business at H.J.E. Wenckebachweg 123, 1096 AM Amsterdam, The Netherlands (VBIH) (the «Contributed Shares»), by VERIZON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Contributor»).

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the 2,053,764 (two million fifty-three thousand seven hundred sixty-four) New Shares referred to above by the contribution in kind of the Contributed Shares.

Subscription - Payment

The Contributor, here represented by Mr Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe the 2,053,764 (two million fifty-three thousand seven hundred sixty-four) New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of a global share premium amounting to USD 8,215,057,097 (eight billion two hundred fifteen million fifty-seven thousand ninety-seven United States Dollars), of which USD 205,378,900 (two hundred five million three hundred seventy-eight thousand nine hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The New Shares as well as the share premium of USD 8,215,057,097 (eight billion two hundred fifteen million fifty-seven thousand ninety-seven United States Dollars) have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting in shares of a European capital company as defined in Article 4-2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the New Shares, represents 182 (one hundred eighty-two) shares of VBIH, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing 100% (one hundred per cent) of its share capital.

The contribution described above consists exclusively in 182 (one hundred eighty-two) shares of a capital company having its registered office in a Member State of the European Union, so the total value of the Contributed Shares amounting to USD 10,268,821,097 (ten billion two hundred sixty-eight million eight hundred twenty-one thousand ninety-seven United States Dollars), is subject to capital duty exemption.

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company, which amounts to USD 10,268,821,097 (ten billion two hundred sixty-eight million eight hundred twenty-one thousand ninety-seven United States Dollars) is allocated as follows:

- USD 2,053,764,000 (two billion fifty-three million seven hundred sixty-four thousand United States Dollars) to the share capital; and
- USD 8,215,057,097 (eight billion two hundred fifteen million fifty-seven thousand ninety-seven United States Dollars) as share premium, of which USD 205,378,900 (two hundred five million three hundred seventy-eight thousand nine hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is USD 10,268,821,097 (ten billion two hundred sixty-eight million eight hundred twenty-one thousand ninety-seven United States Dollars) converted for the part valued in EUR by using the average of the daily closing EUR spot rate quoted on Bloomberg for five business days through the end of 14th November

2007. Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 16 November 2007, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Capital duty exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg capital company by a contribution in kind consisting of shares representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of a capital company having its registered office in a Member State of the European Union, whereby the Company will hold 100% of the share capital as shareholder (and hence more than 65%), the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of Article 4.2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption in such case.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- VERIZON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l.: 2,053,789 (two million fifty-three thousand seven hundred eighty-nine) shares.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 2,053,789,000 (two billion fifty-three million seven hundred eighty-nine thousand United States Dollars), represented by 2,053,789 (two million fifty-three thousand seven hundred eighty-nine) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand five hundred Euros (7,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de VERIZON INTERNATIONAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié du 12 novembre 2007 par devant Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société est VERIZON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., une société constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici dûment représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, suivant une procuration donnée sous seing privé.

Le nombre de parts sociales détenu par l'associé unique est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 25 (vingt-cinq) parts sociales de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut vala-

blement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.053.764.000 USD (deux milliards cinquante trois millions sept cent soixante quatre mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains) à 2.053.789.000 USD (deux milliards cinquante trois millions sept cent quatre-vingt-neuf mille dollars américains) par l'émission de 2.053.764 (deux millions cinquante-trois mille sept cent soixante-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains);

3. Souscription et paiement par VERIZON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., une société constituée sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de 2.053.764 (deux millions cinquante-trois mille sept cent soixante-quatre) nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 8.215.057.097 USD (huit milliards deux cent quinze millions cinquante sept mille quatre-vingt-dix-sept dollars américains), dont 205.378.900 USD (deux cent cinq millions trois cent soixante-dix huit mille neuf cent dollars américains) sont alloués à la réserve légale, au moyen d'un apport d'actions qu'il détient dans le capital social de VERIZON BUSINESS INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., une société à responsabilité limitée organisée et existant sous les lois des Pays-Bas, enregistrée sous le numéro B.V. 329.946 auprès du Ministère de la Justice, immatriculée auprès du Registre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 33202348, ayant son siège statutaire à Amsterdam, et son siège effectif à H.J.E. Wenckebachweg 123, 1096 AM Amsterdam, Pays-Bas;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.053.764.000 USD (deux milliards cinquante-trois millions sept cent soixante-quatre mille dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains) à 2.053.789.000 USD (deux milliards cinquante-trois millions sept cent quatre-vingt-neuf mille dollars américains) par l'émission de 2.053.764 (deux millions cinquante-trois mille sept cent soixante-quatre) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 8.215.057.097 USD (huit milliards deux cent quinze millions cinquante sept mille quatre-vingt-dix-sept dollars américains), dont 205.378.900 USD (deux cent cinq millions trois cent soixante-dix huit mille neuf cent dollars américains) sont alloués à la réserve légale, la totalité devant être totalement libérée par un apport en nature consistant en 182 (cent quatre-vingt-deux) actions d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, détenues dans VERIZON BUSINESS INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., une société à responsabilité limitée, organisée et existante sous les lois des Pays-Bas, enregistrée sous le numéro B.V. 329.946 auprès du Ministère de la Justice, immatriculée auprès du registre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 33202348, ayant son siège statutaire à Amsterdam, et son siège effectif d'affaire à H.J.E. Wenckebachweg 123, 1096 AM Amsterdam, Pays-Bas (les «Actions Apportées»), par VERIZON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., une société constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Apporteur»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des 2,053,764 (deux millions cinquante-trois mille sept cent soixante-quatre) Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessus par l'apport en nature des Actions Apportées.

Souscription - Paiement

L'Apporteur, ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire les 2.053.764 (deux millions cinquante-trois mille sept cent soixante quatre) Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 8.215.057.097 USD (huit milliards deux cent quinze millions cinquante-sept mille quatre-vingt-dix-sept dollars améri-

cains), dont 205.378.900 USD (deux cent cinq millions trois cent soixante-dix huit mille neuf cent dollars américains) sont alloués à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la prime d'émission de 8.215.057.097 USD (huit milliards deux cent quinze millions cinquante sept mille quatre-vingt-dix-sept dollars américains) ont été intégralement payées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature consistant en actions d'une société de capitaux européenne tel que défini par l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Description de l'apport

L'apport effectué par l'Apporteur, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales consiste en 182 (cent quatre-vingt deux) actions de VERIZON BUSINESS INTERNATIONAL HOLDINGS B.V. ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, représentant 100 % (cent pour cent) de son capital social.

L'apport décrit ci-dessus consiste exclusivement en 182 (cent quatre-vingt deux) actions d'une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat Membre de l'Union européenne, dont la valeur totale des Actions Apportées d'un montant de 10.268.821.097 USD (dix milliards deux cent soixante huit millions huit cent vingt et un mille quatre-vingt-dix-sept dollars américains), est sujette à exonération du droit d'apport.

La valeur totale de l'apport en nature effectué par l'Apporteur à la Société, qui s'élève à 10.268.821.097 USD (dix milliards deux cent soixante huit millions huit cent vingt et un mille quatre-vingt-dix-sept dollars américains) est allouée comme suit:

- 2.053.764.000 USD (deux milliards cinquante-trois millions sept cent soixante-quatre mille dollars américains) au capital social; et
- 8.215.057.097 USD (huit milliards deux cent quinze millions cinquante-sept mille quatre-vingt-dix-sept dollars américains) à titre de prime d'émission, dont 205.378.900 USD (deux cent cinq millions trois cent soixante-dix huit mille neuf cent dollars américains) sont alloués à la réserve légale.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est de 10.268.821.097 USD (dix milliards deux cent soixante huit millions huit cent vingt et un mille quatre-vingt-dix-sept dollars américains) converti pour la partie évaluée en EUR sur base de la moyenne des cours à la clôture tels qu'indiqués par Bloomberg sur une période couvrant les cinq derniers jours se et se terminant donc le 14 novembre 2007. Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 16 novembre 2007, qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

Requête en exonération de droits d'apports

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport en nature consistant en actions représentant 100% (cent pour cent) du capital social d'une société ayant son siège social dans un Etat Membre de l'Union Européenne, de telle sorte que la Société détiendra 100% (cent pour cent) du capital social en qualité d'associé (et en conséquence plus de 65%), la Société demande expressément, pour l'apport décrit ci-avant effectué par l'Apporteur, à bénéficier de l'application de l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exemption du droit d'apport dans un tel cas.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est maintenant composée de:

- VERIZON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l.: 2.053.789 (deux millions cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt-neuf) parts sociales.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la société est fixé à 2.053.789.000 USD (deux milliards cinquante-trois millions sept cent quatre-vingt-neuf mille dollars américains) représenté par 2.053.789 (deux millions cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américain) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation du capital, s'élève à environ sept mille cinq cents Euros (7.500 Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, Relation: LAC/2007/36788. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007145233/211/285.

(070168970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Strike Club Management (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 50.024.

Le bilan au 31 janvier 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007144852/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01694. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

GSMP 2006 Offshore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.091.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-second of November.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GSMP 2006 OFFSHORE HOLDINGS INTERNATIONAL, Ltd., a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under registration number MC-198667, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by M^e Florie Gounon, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as afore said, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is GSMP 2006 OFFSHORE HOLDINGS S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent euro (0.01 EUR) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million euro (100,000,000.- EUR) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent euro (0.01 EUR) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (10,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2007.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

	Shares
GSMP 2006 OFFSHORE HOLDINGS INTERNATIONAL, Ltd.,	1,250,000
Total: one million two hundred and fifty thousand	1,250,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euro) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,800.- EUR.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at five (5).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Eric Goldstein, Vice President, born in New York, United States of America, on June 4,1974, professionally residing at 85 Broad Street, New York NY 10004, United States of America;

2. Steffen Kastner, Managing Director, born in Karlsruhe, Germany, on May 8,1964, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom;

3. Michael Furth, Managing Director, born in Geneva, Switzerland, on April 29,1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;

4. Simon Cresswell, Managing Director, born in Perth, Australia, on June 14,1968, professionally residing at 133 Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;

5. Christophe Cahuzac, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on October 26,1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The company shall have its registered office at 9 -11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GSMP 2006 OFFSHORE HOLDINGS INTERNATIONAL, Ltd., une «limited liability company» constituée et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculée auprès du «Registrar of Companies of the Cayman Islands» sous le numéro d'immatriculation MC-198667, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, ici représentée par M^e Florie Gounon, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre 1. Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est GSMP 2006 OFFSHORE HOLDINGS S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions d'euros (100.000.000,- EUR) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000,- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000,- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée Générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
GSMP 2006 OFFSHORE HOLDINGS INTERNATIONAL, Ltd.,	1.250.000
Total: un million deux cent cinquante mille	1.250.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.800,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Eric Goldstein, Vice Président, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 4 juin 1974, demeurant professionnellement à 85 Broad Street, New York NY10004, Etats-Unis d'Amérique;

2. Steffen Kastner, Managing Director, né à Karlsruhe, Allemagne, le 8 mai 1964, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, Royaume-Uni;

3. Michael Furth, Managing Director, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement à 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, Royaume-Uni;

4. Simon Cresswell, Managing Director, né à Perth, Australie, le 14 juin 1968, demeurant professionnellement à 133 Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni;

5. Christophe Cahuzac, Managing Director, né à Saint-Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à 9-11 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9 -11, Grand-Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gounon, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, Relation: LAC/2007/37020. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007145260/212/393.

(070168898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.090.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-second of November.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GSMP 2006 ONSHORE HOLDINGS INTERNATIONAL, Ltd., a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under registration number MC-198666, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by M^e Florie Gounon, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as afore said, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is GSMP 2006 ONSHORE HOLDINGS S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent euro (0.01 EUR) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million euro (100,000,000.- EUR) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent euro (0.01 EUR) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (10,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2007.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

	Shares
GSMP 2006 ONSHORE HOLDINGS INTERNATIONAL, Ltd.	1,250,000
Total: one million two hundred and fifty thousand	<u>1,250,000</u>

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euro) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,800.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at five (5).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Eric Goldstein, Vice President, born in New York, United States of America, on June 4,1974, professionally residing at 85 Broad Street, New York NY 10004, United States of America;

2. Steffen Kastner, Managing Director, born in Karlsruhe, Germany, on May 8,1964, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom;

3. Michael Furth, Managing Director, born in Geneva, Switzerland, on April 29, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;

4. Simon Cresswell, Managing Director, born in Perth, Australia, on June 14, 1968, professionally residing at 133 Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;

5. Christophe Cahuzac, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on October 26, 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The company shall have its registered office at 9 - 11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GSMP 2006 ONSHORE HOLDINGS INTERNATIONAL, Ltd., une «limited liability company», constituée et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculée auprès du «Registrar of Companies of the Cayman Islands» sous le numéro d'immatriculation MC-198666, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, ici représentée par M^e Florie Gounon, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre 1. Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est GSMP 2006 ONSHORE HOLDINGS S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions euros (100.000.000,- EUR) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme

étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000,- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000,- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts Sociales
GSMP 2006 ONSHORE HOLDINGS INTERNATIONAL, Ltd.	1.250.000
Total: un million deux cent cinquante mille	<u>1.250.000</u>

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement EUR 1.800,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Eric Goldstein, Vice Président, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 4 juin 1974, demeurant professionnellement à 85 Broad Street, New York NY10004, Etats-Unis d'Amérique;

2. Steffen Kastner, Managing Director, né à Karlsruhe, Allemagne, le 8 mai 1964, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, Royaume-Uni;

3. Michael Fürth, Managing Director, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement à 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, Royaume-Uni;

4. Simon Cresswell, Managing Director, né à Perth, Australie, le 14 juin 1968, demeurant professionnellement à 133 Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni;

5. Christophe Cahuzac, Managing Director, né à Saint-Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gounon, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007. LAC/2007/37019. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007145261/212/393.

(070168891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Essia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 72.094.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

H. Dueholm.

Référence de publication: 2007144930/5029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02000. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Cyborg Line, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 34, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 134.084.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg Eich

A comparu:

Maître Jean-Francois Paulsen, Avocat à la Cour, y demeurant professionnellement, 24, rue Vergniaud, 33400 Talence, France, agissant en sa qualité de mandataire pour:

Maître Fausto Barchi, avocat et notaire de Lugano, Via Greina 2, CP-5234, 6901 Lugano, Suisse,

ici représentée en vertu d'une procuration sous seing privé à Lugano, le 7 novembre 2007,

laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CYBORG LINE.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objets toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect. Elle pourra également, faire toute opérations financières, opé-

rations de gestion de fonds, de placement sur des valeurs mobilières et en général avoir toute activité se rapportant à ce type d'objet.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.

Toutes les actions sont au porteur et sont émises sur papier. Elles sont remises au porteur lors de la signature des statuts, et sont signées de deux administrateurs ou de l'administrateur unique. Les actions sont librement cessibles par simple transmission manuelle.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou à la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par tous moyens de télécommunications permettant leur identification garantissant la participation effective à l'assemblée.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux relatant les décisions des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Toutefois lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Tant qu'il n'y aura qu'un seul membre du conseil d'administration par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions prévues par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Mesures transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.
- 3.- En outre, les actes accomplis pour le compte de la société pendant la période de constitution et repris par elle seront rattachés à cet exercice 2008.

L'administrateur unique est expressément autorisé à passer et à souscrire, pour le compte de la société en formation, les actes et engagements entrant dans l'objet statutaire et conformes et l'intérêt social.

Toutes ces opérations et les engagements en résultant seront réputés avoir été faits et souscrits dès l'origine par la société qui les reprendra à son compte par le seul fait de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

L'administrateur unique est expressément habilité à passer et à souscrire pour le compte de la société les actes et engagements entrant dans ses pouvoirs statutaires et légaux. Ces actes et engagements seront réputés avoir été faits et souscrits dès l'origine par la société, et au plus tard par l'approbation des comptes du premier exercice social.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, l'associée unique: Maître Fausto Barchi prénommé, a souscrit en son nom toutes les actions.

Le prédit capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR) a été entièrement libéré par des versements en espèces et ainsi cette somme se trouve dès-à-présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Décisions de l'associée unique

Et immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, ici représentée comme ci-avant se considérant comme dûment convoqué a pris les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-2132 Luxembourg, 34, avenue Marie-Thérèse.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008:

- Monsieur Jean Reicherts, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice 2010:

- La société TAX & LEGAL INTERNATIONAL Ltd ayant siège social 14, Grove Street - Wantage, Oxfordshire OX127AA, (Royaume-Uni), (Companies House number 04653035);

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Avertissement du notaire

Suivant l'article 9 § 4 de la loi modifiée du 10 août 1915 «Les actes ou extraits d'actes ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour de leur publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, sauf si la société prouve que ces tiers en avaient antérieurement connaissance. Les tiers peuvent néanmoins se prévaloir des actes ou extraits d'actes non encore publiés.

Signé: J. Paulsen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, Relation: LAC/2007/36839. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 novembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007145266/206/168.

(070168798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Monte Carlo International Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 52.460.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007144849/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01417. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Monte Carlo International Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 52.460.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007144850/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01419. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

The Four Twenty Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.989.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007144845/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01547. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Monte Carlo International Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 52.460.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007144848/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01416. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Monte Carlo International Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 52.460.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007144851/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01420. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Proflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Bertrange, 36, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 119.700.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007145490/227/12.

(070168836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Ventana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2007.

B. Moutrier
Notaire

Référence de publication: 2007145498/272/12.

(070168652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.378.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 49728 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007145603/211/11.

(070168608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.391.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 49686 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007145600/211/11.

(070168571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Azelis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.714.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 49209 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007145598/211/11.

(070168528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Verizon International Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.581.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 49648 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007145594/211/11.

(070168989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.
